

Lettres sous le régime français

GUY DES RIVIÈRES c.r.
F.R.P.S.C. SHPQ

Sous le Régime Français, il n'y avait aucun système de poste organisé.

En fait, avant 1734, il n'y avait même pas de route carrossable entre Québec et Montréal; d'autre part, dès 1704 le gouverneur transmettait les lettres officielles par un courrier personnel du nom de Pierre Dasylyva dit le portugais. Ce dernier transportait le courrier du gouverneur ou de l'intendant entre Québec et Montréal. Il avait obtenu l'autorisation du gouverneur de prendre des lettres des particuliers moyennant une charge de 10 sols pour Montréal et de 5 sols pour Trois-Rivières, soit environ respectivement 10 et 5 cents. D'autre part, comme il s'agissait d'un courrier privé, aucune marque quelconque de départ, d'arrivée ou de tarif n'était inscrite sur les lettres. En effet, toutes les lettres vues par le soussigné de même que par plusieurs étudiants d'histoire postale dont Monsieur Charles de Volpi, éminent recherchiste en histoire postale de Montréal, lequel m'a déclaré peu avant son décès que malgré qu'il ait fouillé dans les archives de Québec, Montréal et Ottawa, il n'avait trouvé aucune lettre du régime français avec une marque postale quelconque.

Les lettres (figures 1, 2 et 4) provenant de la collection du soussigné montrent des lettres sous le Régime Français sur lesquelles il n'appert aucune marque postale ou tarif. D'autre part, à part leur rareté, ce qui est intéressant dans les lettres du Régime Français, c'est que la plupart du temps elles sont écrites par des personnalités qui ont laissé leur marque dans l'histoire de la Nouvelle-France; ceci ajoute un intérêt tout particulier, celui d'identifier l'auteur ou le destinataire de la lettre et de voir leur contribution à l'histoire de la colonie.

Voyons pour commencer la lettre figure 1; il s'agit d'une lettre datée du 5 octobre 1747, signée par de la Galisonnière, gouverneur de la Nouvelle-France de 1747 à 1749 et adressée à Monsieur de Lotbinière, capitaine des troupes. Ces deux personnalités ont laissé une marque dans l'histoire de la colonie.

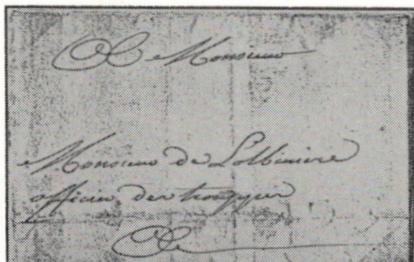


Fig. 1

Roland Michel Barrin, marquis de la Galisonnière, est né en 1693 à Rochefort, port de mer important près de La Rochelle, d'où partaient souvent des navires pour la Nouvelle-France. Il devint, comme son père, officier de marine et eut une carrière imminente; son épouse, Antoinette de Lauzon, était parente de l'ancien gouverneur de la Nouvelle-France, Jean de Lauzon. Sa carrière militaire fut très fructueuse; il commanda plusieurs navires qui le conduisirent au Cap Breton, aux Antilles, en Afrique de même que dans la Méditerranée.

En 1747, le marquis de Jonquière qui venait d'être nommé gouverneur fut fait prisonnier lorsque son navire fut attaqué par une escadre anglaise supérieure. La Galisonnière, malgré qu'il eut préféré continuer à servir dans la marine, accepta le poste sachant qu'il ne serait que temporaire. En bon militaire, il construisit une chaîne de forts pour protéger la colonie et encouragea fortement la colonisation dans la région du Lac Champlain. Il s'occupa spécialement de la région de Détroit, un poste très important pour la route vers l'ouest. Malgré qu'il fut très apprécié des Canadiens, il n'hésita pas à demander son retour lorsque le marquis de Jonquière fut libéré. Il quitta le Canada le 24 septembre 1749 après avoir servi avec distinction pendant deux ans. Il poursuivit sa carrière et atteignit les plus hauts honneurs. En octobre 1757, comme il se rendait à Fontainebleau pour recevoir le bâton de maréchal de France, il mourut le 26 octobre.

Quant au destinataire de la lettre, Michel Chartier de Lotbinière, officier des troupes de marine et ingénieur militaire, il est né à Québec le 23 avril 1723 et épousa la fille de l'ingénieur Chausegros de Léry, ingénieur militaire; il travailla sous les ordres de son beau-père aux fortifications de Québec. Très jeune il fait la campagne en Acadie et en 1749, à l'âge de 26 ans, fut nommé enseigne avec mission de rassembler des renseignements d'ordre stratégique entre Montréal et Détroit. En 1755 il fut chargé de la construction du fort Carillon (Ticonderoga); en 1759-60, comme aide de camp de Vaudreuil, il travailla à préparer des ouvrages défensifs. Après la conquête, il retourna en France pour tâcher de poursuivre sa carrière militaire; mais, étant déçu, il revint au Canada s'occuper des ses terres mais s'endetta en acquérant d'autres seigneuries. Il s'opposa à l'Acte de Québec, mécontenta le gouvernement Carleton et décida de retourner en France où il se vit confier le titre d'observateur par la France durant la campagne des États-Unis pour l'indépendance. Il pressa la France d'intervenir de façon à favoriser la reconquête du Canada.

Encore une fois, insuccès et désappointement, il décida de retourner en France où, avec l'appui de Monsieur de Lauzon, il obtint une rente respectable. Il retourna aux États-Unis en 1787 et reprit sa campagne pour la reconquête du Canada, mais il mourut à New York en octobre 1798 de la fièvre jaune. Comme vous pouvez le constater une simple lettre de collectionneur peut contenir beaucoup d'histoire si on regarde derrière les personnages impliqués dans la lettre.

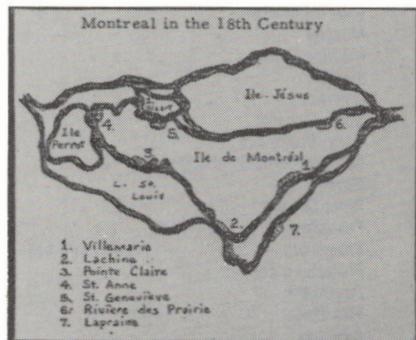


Fig. 2

La lettre figure 2, datée de Rivière des Prairies du 28 mai 1728 n'a pas d'expéditeur ou de destinataire qui ont laissé leur marque. Il s'agit d'une lettre d'un abbé Saladin, curé de Rivière des Prairies, adressée au notaire Gagnier de La Prairie; cette lettre est écrite par le curé pour Jean Lamoureux, cultivateur, qui venait d'obtenir une concession dans la seigneurie de Chamby. La lettre concerne un changement dans l'acte de vente et est signée par Lamoureux de sa croix.

La figure 3 reproduit le texte de la lettre qui contrairement aux lettres de cette époque est assez facile à lire; il acquiesce entre autres à verser 45 sols plus 3 chapons au seigneur. La relation historique de cette lettre est sa référence à la seigneurie de Chamby, une des plus anciennes et des plus connues à cause des Boucherville. En 1728, Jean-Baptiste Boucher de Niverville était seigneur de Chamby; il était né à Boucherville en 1683. Il entreprit très jeune une carrière militaire; à titre d'enseigne, il participa aux expéditions de Frontenac contre les Anglais et les Iroquois.

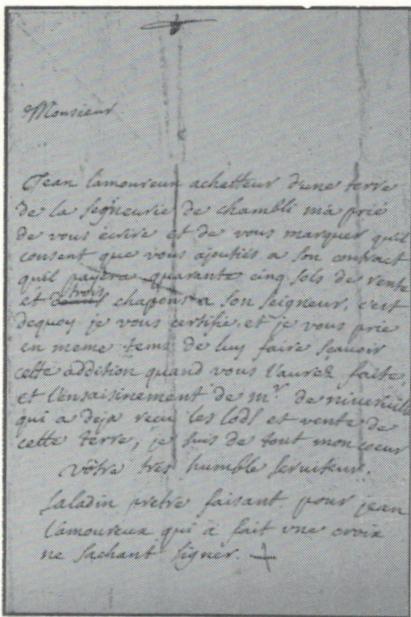


Fig. 3

Ayant été réformé en 1711, il s'occupa des seigneuries et après avoir acquis de son père un arrière fief dans la seigneurie de Boucherville, il l'échangea en 1717 pour la part de son beau-frère dans la seigneurie de Chambly. Il acquit subséquemment les droits des autres personnes ayant des parts dans la seigneurie. Boucher de Niverville s'intéressa au peuplement et au développement de son domaine et c'est lui qui, en 1721, demanda et obtint l'érection canonique de Chambly en paroisse.

Ceci démontre que, même si dans les anciennes lettres, le destinataire ou les signataires n'ont aucun rapport historique en apparence, si l'on se donne la peine d'étudier la lettre de plus près, on peut souvent trouver des connexions historiques qui rendent la lettre intéressante, telle la présente lettre.



Fig. 4

La lettre figure 4 est datée de Rivière des Prairies, le 12 février 1709, signée par Monsieur Chaumaux, prêtre, adressée à Pierre Raimbault, procureur du Roy à la juridiction de Montréal à Ville-Marie. La lettre est une déposition de Monsieur Chaumaux concernant une malle et des papiers appartenant à un nommé Martel. Pierre Raimbault est né en France en 1671 et est mort à Montréal en 1740. Il fut un éminent juriste en Nouvelle-France, laissa sa marque dans les sphères juridiques et remplit plusieurs fonctions admi-

nistratives et juridiques dont celle de procureur du roi pendant plusieurs années. A l'occasion de ces fonctions, il se créa plusieurs ennemis qui tentèrent d'obtenir sa tête en l'accusant de conduite scandaleuse avec la veuve d'un officier à un tel point que l'intendant Hocquart institua une enquête et arriva avec la conclusion aussi surprenante que textuelle, à savoir: «que l'âge et les infirmités du Sieur Raimbault et la laideur de la veuve en question ne justifient pas telle présomption».

La lettre la plus intéressante et ayant l'intérêt philatélique le plus grand, est la lettre illustrée à la figure 5; cette lettre, datée du 14 septembre 1749, est adressée à Messieurs Rouffio, père et fils, négociants à Montauban en France. Son intérêt réside dans les marques qui apparaissent sur cette lettre, particulièrement un grand B surmonté d'une fleur de lys, soit la marque du port de Bordeaux. Elle fut frappée sur cette lettre à son arrivée à Bordeaux.

La lettre débute par cette mention duplicita; à cette époque, à cause des difficultés et des dangers de la navigation sur l'Atlantique tant à cause des tempêtes que des guerres, les négociants avaient pris l'habitude d'adresser deux lettres, un original et un duplicita qu'ils expédiaient par des navires différents. Ce qui est le plus surprenant, dans le présent cas, c'est que le soussigné est possesseur de cette lettre marquée duplicita et que l'original est entre les mains d'un collectionneur éminent de lettres transatlantiques, Monsieur Allan Steinhart de Toronto. J'ai eu l'occasion de voir cette lettre qui fait partie de sa collection; elle est écrite à peu près dans les mêmes termes que celle qui est illustrée à la figure 5. Cette lettre débute par les termes «très chers père, mère et frères» et commence comme suit: «nous vous avons écrit par les navires les Trois Couleurs et le Célia»; la lettre est écrite par les frères Rouffio à leurs parents et frères qui étaient négociants et producteurs de vin à Montauban.

La lettre réfère à une consignation de vins et des mesures à prendre pour éviter des pertes lors du transport; la dernière consignation avait produit 4424 bouteilles de vin au lieu de 5144, soit une perte de 720 bouteilles, et 3354 bouteilles de cognac.

L'intérêt additionnel de cette lettre provient de la marque postale et de l'indication manuscrite de tarif, soit 7 sols, qui représentaient sans doute le coût d'une lettre entre le port d'arrivée et Montauban. D'ailleurs, l'Almanach Royal de 1723 mentionne qu'une lettre entre Paris et les ports de l'Atlantique coûtait 7 sols. Il semble que le même tarif ait été appliqué pour Montauban qui a à peu près la même distance des ports de mer que Paris.

Nous avons vu précédemment qu'il n'y avait aucune marque postale ou de tarif sur les lettres circulant à l'intérieur du Canada, de même qu'il n'y avait aucune charge pour les lettres transportées par navires sur l'Atlantique, donc le tarif et la marque ont été apposés en France. Cette lettre de même que celle entre les mains de Monsieur Stein-

hart sont parmi les très rares lettres provenant de la Nouvelle-France, sur lesquelles on trouve une marque postale et un tarif. En fait d'après Monsieur Steinhart qui est un expert dans le courrier transatlantique, il s'agit de la seule lettre qu'il connaisse en mains privées avec de telles marques.

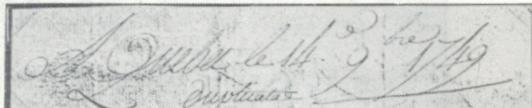


Fig. 5

Des recherches concernant la famille Rouffio nous permettent de conclure que les frères Rouffio soit Jean, Dominique, Pierre, François, Etienne et Joseph ainsi que leur beau-frère François Romaniac, sont arrivés au Canada dans les années 1740 et ont formé une société de commerce. Les Rouffio qui étaient des huguenots commencèrent à avoir des difficultés entre eux en plus des difficultés concernant leur religion. En effet, Pierre Rouffio s'éprit de Louise Cadet et adjura le protestantisme afin de pouvoir l'épouser, mais l'aîné de la famille s'y opposa et enleva Louise Cadet. Une plainte fut portée contre le ravisseur qui fut condamné aux galères; mais le Conseil Supérieur modifia la sentence et condamna Rouffio à verser 10,000 livres d'amende et à être banni de la colonie. Louise Cadet fut ainsi pourvue d'une dot appréciable; sans doute dans l'idée de ramener cette somme dans sa famille, Joseph Rouffio se mit en tête d'épouser Louise Cadet. Il rencontra l'opinion forcenée de son frère aîné vu que cela signifiait une deuxième adjuration dans la famille Rouffio. Il finit cependant, après bien des difficultés, par marier Louise Cadet et ainsi la somme qui avait été versée en amende retorna par suite de la communauté dans la famille Rouffio. Eventuellement le commerce fut dissout à cause de difficultés dans la famille. Après la conquête, il semble que tous les frères Rouffio qui étaient encore au Canada retournèrent en France.

Les quatre lettres illustrées démontrent combien il peut y avoir d'intérêt historique et humain dans les anciennes lettres sous le régime français même si elles ne portent aucune marque postale ou indication de tarif, sauf à de très rares exceptions, telle que la lettre figure 5.

Référence: *Dictionnaire biographique canadien, Tomes III et IV.*